



Les nouveaux services routiers de l'Etat présentation de la DIR Centre-Est

Conférence de presse
mercredi 11 octobre 2006 à 11h30
DIR Centre-Est – 228 rue Garibaldi -69003 Lyon

contact DIR CE : Corinne Wright chargée de communication 06 75 61 52 67

Dossier de presse

1-La DIR Centre-Est : ses missions, son organisation et ses moyens pour gérer le réseau routier de l'Etat sur 13 départements

Les directions interdépartementales des routes sont des nouveaux services de l'Etat créés par un décret en Conseil des ministres du 16 mars 2006 : elles sont chargées de gérer les routes nationales et les autoroutes sans péage restant sous la responsabilité de l'Etat après le transfert d'une partie du réseau routier national aux départements.

Elles se substitueront donc progressivement aux DDE pour l'exercice de ces missions à partir de l'automne 2006.

Le siège de la DIR Centre-Est est à Lyon, le directeur M. Denis Hirsch, est placé sous l'autorité du préfet du Rhône, en tant que préfet coordinateur des itinéraires routiers,

La DIR Centre-Est aura deux missions principales :

1. Gérer les autoroutes non-concédées et les routes nationales de la façade Centre-Est

A ce titre, elle sera responsable de l'entretien quotidien des voies (fauchage, signalisation par exemple), de la viabilité du réseau notamment en période hivernale, de la surveillance des voies (information des usagers, assistance aux véhicules en détresse, intervention en cas d'accident, etc.) et de l'entretien de tout le patrimoine routier (chaussées, tunnels, viaducs, etc.)

Son périmètre d'intervention, long de 1233 km, a été défini de manière à ce qu'elle ait sous sa responsabilité des itinéraires complets et cohérents :

- ✓ Les autoroutes et voies rapides des grandes agglomérations : aire métropolitaine Lyon - St Etienne (dont A 47), Grenoble, Chambéry, Dijon
- ✓ Deux grands itinéraires interurbains en cours d'aménagement à 2x2 voies :

- l'axe Cosne-sur-Loire – Balbigny (A77-RN7-RN82) par Nevers et Moulins
- la route centre Europe Atlantique (RCEA) de A 71 jusqu'à Mâcon et Chalons-sur-Saône
- ✓ Les itinéraires alpins : RN 90 en Tarentaise, RN 205 à l'approche du tunnel du Mont-Blanc
- ✓ D'autres réseaux interurbains importants :
 - la RN 7 dans la vallée du Rhône
 - la route Lyon - Roanne
 - la route Troyes – Auxerre – La Charité sur Loire

Cette nouvelle organisation, qui s'affranchit si nécessaire des limites administratives, permettra de gérer le réseau routier national par grands itinéraires de manière plus efficiente et d'offrir aux usagers un meilleur service.

La DIR Centre Est pourra ainsi développer des politiques d'entretien et d'exploitation cohérentes sur l'ensemble des axes dont elle a la charge. Ainsi, la DIR Centre-Est sera l'unique responsable des voies rapides des agglomérations de Lyon et St. Etienne et de l'A47, actuellement gérées par les deux DDE du Rhône et de la Loire. Elle sera donc mieux à même de programmer les chantiers d'entretien de manière à ce qu'ils gênent au minimum les conducteurs, de développer une politique performante d'information en temps réel, etc.

Son organisation s'appuiera sur :

- 28 centres d'exploitation implantés le long des itinéraires routiers (1 tous les 50 km en moyenne), qui exécutent le service hivernal, l'exploitation et l'entretien
- 8 districts responsables d'itinéraires de 50 (en zone urbaine) à 200 km de routes
- 5 PC de circulation à Lyon (Coral), Albertville (Osiris), Grenoble (Gentiane), St Etienne (Hyronnelle) et Moulins, les 2 derniers en phase de développement, chargés de recueillir les informations routières et de gérer le trafic
- 3 services régionaux d'exploitation à Lyon, Chambéry et Moulins.

Au total, ce sont plus de 700 agents qui seront, au sein de la DIR Centre-Est, affectés à l'entretien et à l'exploitation des routes nationales et des autoroutes non-concédées.

2. Assurer l'ingénierie et le contrôle des travaux des projets routiers neufs de l'Etat

Le pilotage des projets routiers neufs sera désormais assuré par des services de maîtrise d'ouvrage (SMO) placés au sein des directions régionales de l'équipement (DRE).

La DIR Centre-Est mènera, pour le compte des SMO Rhône-Alpes et Bourgogne et Auvergne, les études techniques de ces projets neufs et veillera à la bonne réalisation des chantiers.

La DIR Centre-Est s'appuiera sur 3 Services d'Ingénierie Routière (SIR), implantés sur quatre pôles à Lyon, Moulins, Chambéry et Mâcon et 2 antennes à St. Etienne et Roanne.

Près de 200 agents sont affectés à cette mission d'ingénierie.

3 – Le calendrier

- ✓ avril 2005 : mise en place des « missions de préfiguration »
- ✓ mars 2006 : décret créant les directions interdépartementales des routes
- ✓ juillet 2006 : décision d'organisation de la DIR Centre-Est
- ✓ novembre 2006 : transfert de la gestion du RRN des DDE vers la DIR Centre-Est (sauf vallée du Rhône)
- ✓ janvier 2007 : transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs des DDE aux directions régionales de l'Equipement

4 – Les chiffres clef de la DIR Centre-Est

- ✓ 1233 km de réseau routier national (RRN) dont 40 % à 2x2 voies
- ✓ 4 régions :
 - Rhône-Alpes (la DIR Massif Central intervient en Ardèche, la DIR Méditerranée en Isère sur la RN 85),
 - Bourgogne (en totalité)
 - Auvergne (département de l'Allier)
 - Champagne-Ardennes (département de l'Aube)
- ✓ 13 départements
- ✓ 900 agents dont

- 80 % pour l'exploitation et l'entretien du réseau
- 20 % pour l'ingénierie d'études et la maîtrise d'oeuvre des travaux neufs
- ✓ 38 implantations dont 3 principales à Lyon (siège de la DIR Centre-Est), Chambéry, Moulins
- ✓ 85 % des agents « sur le terrain »

LES DIR

Au niveau national

Au total, ce sont 11 directions interdépartementales des routes qui seront à l'avenir responsables de la gestion du réseau routier national non-concédé, long de 12 000 km environ, et de l'ingénierie des projets routiers neufs de l'Etat pour le compte des services de maîtrise d'ouvrage (SMO) placés en DRE.

Le décret et l'arrêté interministériel portant création et constitution de ces nouveaux services déconcentrés du ministère de l'Equipement sont parus au *Journal officiel* respectivement le 16 mars et le 30 mai 2006.

L'organisation actuelle des services routiers ne pouvait être maintenue. En effet, les équipes d'une DDE gèrent aujourd'hui en moyenne 300 km de routes nationales et 3 600 km de routes départementales, soit au total 3 900 km de voies très diversifiées. Après la décentralisation, elles n'auraient plus eu à gérer que 120 km de routes nationales.

Les 8 500 agents des 11 DIR seront principalement répartis en :

- 25 services d'ingénierie routière,
- 55 districts,
- 34 centres d'ingénierie et de gestion du trafic et PC de circulation,
- 225 centres d'entretien et d'intervention.

2-Une réorganisation des services de l'Équipement menée parallèlement au transfert de 18 000 km de routes aux départements

La réorganisation des services routiers de l'Équipement est menée parallèlement au transfert d'une partie des routes nationales aux départements.

1. Le transfert des routes aux départements

Conformément aux orientations de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, il a été décidé de transférer aux départements, qui possédaient déjà près de 360 000 km de routes départementales, les routes nationales présentant un intérêt local prédominant afin qu'elles bénéficient d'une gestion de proximité.

La majorité des départements, consultés au premier trimestre 2005, a émis un avis globalement favorable sur le projet de futur réseau routier national. L'État a tenu compte des remarques formulées à l'occasion de cette consultation en ajoutant à son projet initial 1 800 km de routes dont il envisageait initialement le transfert.

Après avoir reçu l'avis favorable du Conseil d'État à l'automne 2005, le décret fixant la consistance du nouveau réseau routier national est paru au *Journal officiel* le 6 décembre 2005. Désormais, le réseau routier national comporte environ 12 000 kilomètres de routes nationales et d'autoroutes non concédées et 8 000 kilomètres d'autoroutes concédées.

Le transfert effectif de 17 000 km parmi les 18 000 km de routes nationales d'intérêt local a pris effet le 1^{er} janvier 2006. Les DDE continuent néanmoins en 2006 de gérer les routes transférées pour le compte des départements dans l'attente du transfert des services.

2. La compensation financière versée aux départements

Parallèlement, l'État va verser aux départements l'intégralité des ressources qu'il consacrait à la gestion des routes transférées. Les départements disposeront donc, pour exercer leurs nouvelles responsabilités, de moyens financiers strictement identiques à ceux de l'État.

Au total, ce sont près de 185M€ qui seront attribués chaque année aux départements pour la gestion des routes transférées sans compter les crédits destinés à la rémunération des personnels transférés qui seront naturellement également attribués aux départements.

Le décret fixant les modalités de la compensation financière aux départements a reçu l'avis favorable de la Commission consultative d'évaluation des charges et du Comité des finances locales (constitués de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales) qui ont, tous deux, souligné la transparence et l'équité de la méthode. Après avoir été examiné favorablement par le Conseil d'Etat, il est paru au *Journal officiel* le 30 décembre 2005.

3. Le transfert aux départements d'une partie des services des DDE

Pour exercer leurs nouvelles missions, les départements vont également bénéficier du transfert d'une partie des personnels des directions départementales de l'équipement (DDE).

Ces transferts concerneront toutes les catégories de personnels, aussi bien d'exécution que d'encadrement.

Le calcul du nombre d'agents transférés aux départements prend en compte non seulement les personnels qui assurent la gestion des routes transférées mais également, pour partie, ceux chargés de leur développement ou qui exercent leurs missions dans les services supports, comme par exemple la comptabilité.

Par ailleurs, les 24 000 fonctionnaires de l'Etat travaillant déjà sur les routes départementales du fait des précédentes étapes de décentralisation seront également transférés aux départements.

Ces agents pourront choisir de rejoindre la fonction publique territoriale ou de conserver leur statut de fonctionnaire de l'Etat en position de détachement sans limitation de durée.

Evidemment, les moyens financiers permettant de rémunérer ces personnels seront également transférés aux départements.

Les départements seront donc en capacité de constituer des services routiers solides et compétents.

4. L'évolution des DDE

Les DDE de demain n'exerceront plus d'activité en matière de gestion et de construction des routes : les routes nationales et les autoroutes non-concédées seront gérées par les DIR selon une logique d'itinéraires et les routes départementales seront gérées par les services techniques des départements.

Les DDE concentreront leur activité dans 4 domaines :

- l'habitat, le logement, la politique de la ville, les constructions publiques ;
- l'aménagement, la planification et l'urbanisme (dont l'instruction des permis de construire) ;
- l'environnement et les risques ;
- les transports et leur sécurité (notamment la sécurité routière) et la gestion des crises.

Tableau récapitulatif

Responsable de la voie	Type de voie	Gestionnaire de la voie	
		Avant la décentralisation	Après la décentralisation
Etat	Autoroutes concédées	13 sociétés concessionnaires (8 000 km)	13 sociétés concessionnaires (8 000 km)
	Routes nationales et autoroutes non-concédées	100 DDE (30 000 km)	11 DIR (12 000 km)
Départements	Routes départementales	100 DDE (360 000 km)	100 services techniques des départements (378 000 km)

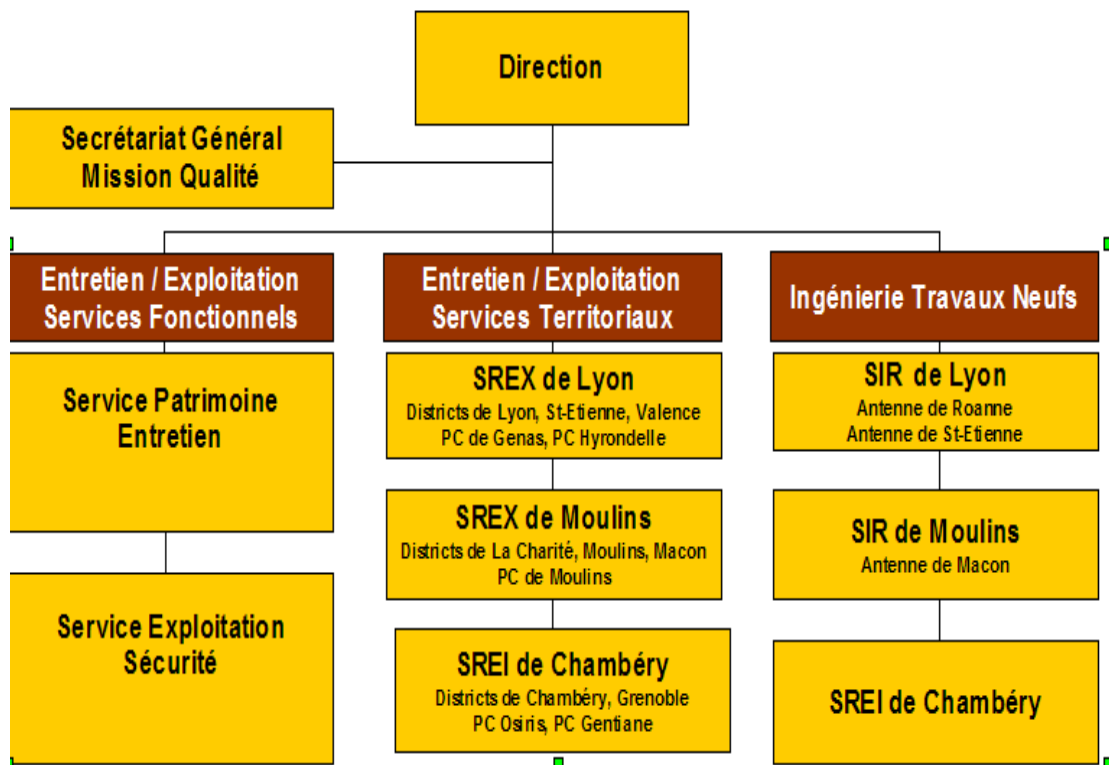
Les nouveaux services routiers de l'Etat

les 11 DIR

les 21 SMO



Organisation générale de la DIR Centre-Est



Carte le service de la DIR Centre-Est

ANNEXE
Le réseau routier de la DIR CE

a) des autoroutes:

- A6 (Dardilly et l'entrée nord et sud du tunnel sous Fourvière à Lyon) prolongement A7 (Ternay)
- A42 (boulevard périphérique de Lyon à Villeurbanne et la RN 346 à Vaulx -en -Velin)
- A43 (entre Bron et l'avenue Mermoz à Lyon)
- A450 (échangeur autoroute A7 à Pierre Bénite et le croisement avec la route départementale 486 à Brignais)
- A47 (échangeur avec l'autoroute A7 à Ternay et prolongement par la route RN88 à St Chamond)
- A72 (Andrézieux-Bouthéon et la RN 88 à St Etienne)
- A77 (entre la RN7 à Pougues-les-Eaux et son prolongement par la RN à Sermoise-sur -Loire) entre Cosne sur Loire et son prolongement par la RN7 à Pouilly-sur-Loire
- A38 (échangeur avec l'A6 à Pouilly-en-Auxois et l'échangeur avec la RN5 à Plombières-les-Dijon)
- A480 (entre l'échangeur avec l'autoroute A48 à St Egrève et l'échangeur avec l'autoroute A51 à Varcès).

b) des routes nationales :

- -RN346 (prolongement par l'autoroute A46 à St Priest et l'A46 nord à Vaulx-en-Velin)
- -RN88 entre St Chamond et la limite entre les départements de la Loire et de la Haute Loire)
- RN488: à St Etienne et la RN 88 et le croisement de la rue de la Montat)
- RN7(entre l'échangeur avec A6 sud à Communay et le croisement avec la RD 63 à Lapalud) et le prolongement entre l'A77 à Pouilly-sur-Loire et l'A77 à Pougues-les-Eaux
- RN7 (autoroute A77 à Sermoise-sur-Loire et le croisement avec la RN489 à la Tour de Salvagny°)
- RN102 (croisement avec la RN7 à Montélimar et le prolongement par la RN 86 au Teil)
- RN86 (entre Teil et la RN 102)
- RN102 (entre la RN86 au Teil et le croisement avec la RD 107 à Alba-la Romaine

- RN532 (entre le croisement de la RN7 à Valence et son prolongement par l'autoroute A49 à Bourg-de-péage)
- RN209 (croisement avec la RN 7 à Varennes-sur-Allier et le croisement avec la RD 67 à Creuzier-le-Neuf)
- RN82 (croisement avec la RN 7 à l'Hôpital-sur-Rhins et le croisement avec l'antenne routière de l'autoroute A72 à Balbigny)
- RN6 (à Dardilly et la RN 489 et l'échangeur avec l'autoroute A6)
- RN489 (croisement entre la RN6 à Dardilly et le croisement avec la RN 7 à la Tour de Salvagny)
- RN77 (croisement rocade ouest de Troyes à St-André-les Vergers et le croisement avec la RN151 à Auxerre.)
- RN6 (entre l'échangeur avec l'autoroute A6 à Monéteau et le croisement avec la RN65 à Auxerre.
- RN65 (entre le croisement avec la RN 6 à Auxerre et l'échangeur avec l'A6 à Venoy)
- RN151 (entre le croisement avec la RN77 à auxerre et la limite entre les départements de la Nièvre et du Cher)
- RN79 (entre l'échangeur avec l'autoroute A71 à Montmarault et l'échangeur avec l'A6 à Varennes-les-Mâcon)
- RN70 (entre l'échangeur avec la RN 79 à Paray-le-Monial et le croisement avec la RN80 à Montchanin)
- RN80 (échangeur avec la RN79 à Montchanin et le croisement avec la RN6 à St Rémy)
- RN274 (à Dijon entre son prolongement par autoroute A311 et le croisement avec la route nationale 74)
- RN 205 (entre le prolongement par l'autoroute A40 à Passy et l'échangeur de la Vigie avec la RN 506 à Chamonix-Mont-Blanc
- RN 201(entre le croisement de Villarchers à Voglans et son prolongement par l'A41 à la Ravoire)
- RN90 (entre son prolongement par l'A430 à Gilly sur Isère et l'entrée de Bourg St Maurice
- RN 87 (entre l'écahngeur avec l'A480 à Echirolles et l'échangeur avec l'échangeur A41 à Meylan)
- RN 85 (entre l'échangeur avec l'A480 à Pont de claix et le croisement de la RD 5 à Vizille)